

RÈGLEMENT BROCANTE du 30 JUIN 2024

Rue des Ecoles et Av P. Terlinden

Afin que cette journée festive se déroule dans les meilleures conditions, voici quelques règles que nous vous demandons de respecter :

1. Merci de déplacer vos véhicules hors du périmètre de la brocante. Divers parkings sont à votre disposition: devant le Château, à la gare SNCB, au Colruyt. **Aucune circulation ne sera autorisée entre 8 et 16h30 ce dimanche 30 Juin 2024.**
2. La brocante est accessible aux vendeurs occasionnels proposant à la vente des biens leur appartenant (qu'ils n'ont pas achetés, fabriqués ou produits dans le but d'être vendus), dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé.
3. Le déchargement est autorisé **à partir de 6h30**. Les emplacements loués devront être occupés **avant 8h et les voitures devront ensuite être déplacées. Aucun véhicule ne peut rester sur place. A partir de 16h30**, les voitures pourront circuler **à pas d'homme** pour commencer à vider l'emplacement qui devra être évacué pour **17h30**. Le code de la route reste d'application. **Il n'est donc pas question de remonter l'une ou l'autre rue à contresens, même pour quelques mètres seulement !**
4. Les brocanteurs doivent **laisser un passage** pour les éventuelles interventions des services de secours. Dès lors, certains emplacements qui ne feraient pas tout à fait deux mètres de largeur sont un peu plus longs que 5 mètres en compensation.
5. Aucun remboursement des sommes payées ne sera effectué. Le paiement conditionne l'enregistrement définitif de l'inscription. **L'organisation se réserve le droit de réattribuer un emplacement qui ne serait toujours pas occupé à 7h45.**
6. Interdiction de vente de denrées alimentaires à manger sur place ou à emporter, sauf autorisation expresse.
7. **Les brocanteurs sont tenus de laisser les lieux propres et d'emporter les déchets générés par la brocante. Par souci d'écologie, n'hésitez pas à optimiser l'usage de vos sacs avec vos voisins. Tout contrevenant s'expose à être rappelé pour évacuer ses déchets et sera systématiquement banni des futures éditions les années suivantes.**
8. Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, d'accident ou de dégradation.
9. Toute forme de non-respect envers les organisateurs, les bénévoles ou les riverains sera également sanctionnée par une expulsion de la brocante et une mise sur liste noire pour les années suivantes.

Nous sommes ravis de vous compter nombreux pour la 9e édition de notre brocante et nous nous tenons à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Le Comité de parents de l'École Sainte-Agnès, organisateurs de la brocante
brocante.terlinden@gmail.com - www.brocante-terlinden.be